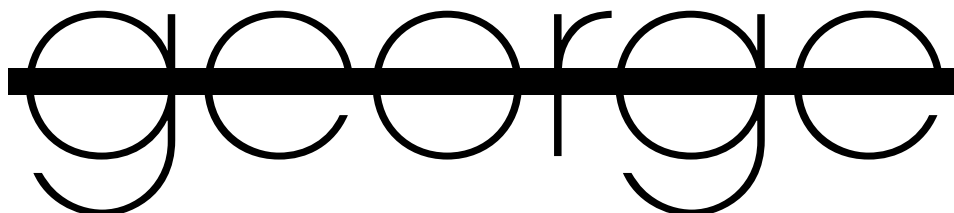


---

la revue de celles qui dépassent les bornes



---

## ANNONCES PRINT & WEB **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### 1. CONTRAT

La confirmation d'une réservation d'un espace publicitaire par la personne annonceuse auprès de GEORGE est considérée comme un contrat liant les deux parties.

### 2. PRIX ET TARIFS

Les prix sont fixés par GEORGE et s'entendent en francs suisses.

GEORGE peut modifier les prix en tout temps et c'est la version valable pour la période en cours qui fait foi.

### 3. PLACEMENTS D'UNE ANNONCE

Des souhaits particuliers de placement d'annonce qui ne sont pas soumis à un supplément tarifaire seront pris en considération dans la mesure des possibilités et non comme une condition contractuelle. Si l'annonce ne paraît pas conformément au souhait exprimé par la personne annonceuse, aucune réduction ou dédommagement de toute autre nature ne pourront être exigés.

### 4. FACTURATION

La facturation a lieu à la publication de l'annonce et sera accompagnée au minimum d'un exemplaire de la page concernée ou de la publication entière.

Les factures sont payables à 30 jours. Passé ce délai et sauf entente préalable, des frais de rappel cumulables de CHF 10.- seront facturés pour chaque rappel.

### 5. TRAVAUX GRAPHIQUES

Le travail de montage et de mise en forme de l'annonce selon le format réservé est à la charge de la personne annonceuse. Le montage d'une annonce par les soins de GEORGE peut être demandé par la personne annonceuse qui se verra facturer ce travail.

GEORGE se réserve par ailleurs le droit de facturer d'éventuels frais de travail graphique à effectuer sur une annonce avant publication, tel que recadrage, suppression des traits de coupe, conversion colorimétrique, etc.

## 6. DÉFAUTS DE PUBLICATION

Toute réclamation est à signaler dans les 10 jours dès réception de la facture.

Aucune prétention de réduction ou de toute autre nature ne pourra être demandée par la personne annonceuse si le défaut provient d'une erreur dans le fichier fourni par celle-ci.

Si le sens ou l'effet d'une annonce sont clairement modifiés par le fait d'une erreur de GEORGE, une déduction maximale du montant du prix de l'annonce ou une répétition gratuite de l'annonce peut être accordé.

En cas de non publication d'une annonce par GEORGE pour cause d'arrêt temporaire ou définitif de la publication ou tout autre raison, celle-ci pourra être publiée dans le numéro suivant en accord avec la personne annonceuse ou simplement annulée.

La personne annonceuse ne pourra prétendre à aucune réduction ou tout autre dédommagement.

## 7. ETHIQUE

La personne annonceuse s'engage à ce que son annonce ne fasse pas la promotion de produits ou services impliquant des pratiques contraires aux principes éthiques de respect des lois, de la personne humaine et de l'environnement. GEORGE se réserve le droit de refuser une personne annonceuse ou une annonce qui ne correspondrait pas au code éthique fixé.

GEORGE se réserve le droit d'annuler le contrat en cas de doutes sur l'éthique de la personne annonceuse.

En cas d'annulation par GEORGE, aucun frais ne pourra être facturé à la personne annonceuse et celle-ci ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

## 8. RESPECT MUTUEL ET CONFIANCE

Pour toute disposition non prévue par les présentes conditions générales, les relations entre la personne annonceuse et GEORGE sont basées sur la confiance réciproque et l'entente préalable entre les parties.

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier le dialogue et le respect mutuel dans la recherche d'une solution à l'amiable acceptable par les deux parties.

## 9. FOR JURIDIQUE

En cas de litige non résolu à l'amiable, le for juridique est Lausanne et le droit suisse est applicable.

## **Conditions spécifiques aux annonces imprimées**

### 10. RÉSERVATION D'UN ESPACE D'ANNONCE IMPRIMÉ

Aucun espace ne sera réservé, ni aucune annonce publiée sans confirmation écrite de la part de la personne annonceuse.

### 11. REMISE DES FICHIERS

Les fichiers des visuels d'annonce doivent être remis dans le format défini et remis dans le délai fixé dans la confirmation de réservation.

Sauf accord écrit préalable, tout retard dans l'envoi des fichiers à GEORGE par la personne annonceuse sera considéré comme une annulation de la part de la personne annonceuse, au sens du point 12 des présentes conditions générales.

## 12. ANNULATION

En cas d'annulation par la personne annonceuse d'une réservation d'un espace publicitaire, des frais pourront lui être facturés en fonction du délai d'annulation, soit :

Annulation jusqu'à 2 semaines avant le délai fixé pour l'envoi des fichiers: pas de frais facturés.

Annulation entre 1 et 2 semaines avant le délai fixé pour l'envoi des fichiers: 50% du montant total dû sera facturé.

Annulation moins d'une semaine avant le délai fixé pour l'envoi des fichiers et passé ce délai: 100% du montant total dû sera facturé.

### **Conditions spécifiques aux annonces en ligne**

## 13. RÉSERVATION D'UNE SURFACE D'ANNONCE EN LIGNE

Aucune surface ne sera réservée, ni aucune annonce publiée sans confirmation écrite de la part de la personne annonceuse.

## 14. REMISE DES FICHIERS

Les fichiers des visuels d'annonce doivent être remis dans le format défini et remis dans le délai fixé dans la confirmation de réservation.

Sauf accord écrit préalable, tout retard dans l'envoi des fichiers à GEORGE par la personne annonceuse sera considéré comme une annulation de la part de la personne annonceuse.

## 15. ANNULATION

L'annulation du contrat et le retrait de l'annonce sur le site peuvent être demandés en tout temps par la personne annonceuse; toutefois, aucune prétention au remboursement ou à un dédommagement ne pourra être formulée dans ce cas de figure.